

**PROCÈS-VERBAL DE LA 343<sup>E</sup> SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL LOCAL DE LA LOCALITÉ DE RADISSON, TENUE À « LA SALLE COMMUNAUTAIRE DE LA LOCALITÉ DE RADISSON », SITUÉ AU 171 AVENUE DES GROSEILLERS, LE MERCREDI 2 OCTOBRE 2024, À 19H00.**

**Personnes présentes :**

M<sup>me</sup> Suzanne Pelletier, conseillère  
M<sup>me</sup> Judy Boissonneault, conseillère  
M. Aurèle Gravel, conseiller

**Est absent :**

M<sup>me</sup> Manon Provencher, conseillère

**FORMANT LE QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT SÉBASTIEN LEBRUN**

Monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**2024-343-1 Ouverture de la séance**

---

À 19h00, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

**2024-343-2 Administration générale**

---

**2024-343-2.1 Mot de bienvenue — Lecture et approbation de l'ordre du jour**

---

**ATTENDU QUE** le conseil local a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 octobre 2024 et qu'il s'en déclare satisfait ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Aurèle Gravel,  
**APPUYÉ** par la conseillère Judy Boissonneault

**IL EST RÉSOLU**

**R2024-10-244**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis en reportant toutefois les points 5.4.

1. **Ouverture de la séance**
2. **Administration générale**
  - 2.1 Mot de bienvenue — Lecture et approbation de l'ordre du jour
  - 2.2 Adoption – Procès-verbaux
  - 2.3 Approbation de la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et salaires versés

- 2.4 Dépôt du registre de dons et commandites
- 2.5 Dépôt – Procès-verbal de correction – Résolution 024-07-196
- 2.5 Adoption — Règlement numéro 2024-014 relatif à la « politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail »
- 2.6 Désignation d'une « Fourrière en vertu de l'article 4 du Code de la sécurité routière (CSR) »
- 2.7 Demande au GREIBJ — Délégation de compétence en matière d'urbanisme sur le territoire de Radisson
- 2.8 Adoption – Mise à jour de la grille salariale des employés de la localité de Radisson
- 2.9 Mettre fin à la période de probation — Employé portant le numéro de matricule 370

### **3. Sécurité publique**

- 3.1 Prévion des dépenses au service de sécurité incendie pour le mois d'octobre 2024.

#### **Transport**

- 4.1 Prévion des dépenses aux travaux publics pour le mois d'octobre 2024
- 4.2 Démission de M. Richard Caron directeur de service des travaux publics
- 4.3 Embauche d'un opérateur-manœuvre au service des travaux publics
- 4.4 Embauche d'un journalier-manœuvre au service des travaux publics
- 4.5 Attribution d'un contrat — Inspection et réparation de portes de Garage municipal et du service de sécurité incendie
- 4.6 Attribution d'un contrat relatif à des travaux d'installation électrique dans des immeubles résidentiels de la Localité (30 et 32 Couture)
- 4.7 Octroi d'un contrat — fourniture et installation de chauffage et autres appareils dans les bâtiments résidentiels de la Localité
- 4.8 Octroi d'un contrat — Fourniture et transport de sable tamisé

### **5. Hygiène du milieu**

- 5.1 Dépôt du rapport de l'eau potable du mois de septembre 2024
- 5.2 Dépôt de demande d'aide financière SPN — Programme de formation de la main-d'œuvre en milieu nordique
- 5.3 Octroi de contrat de service professionnel— Révision de devis technique (appel d'offres (SEAO)) — Exploitation des ouvrages d'assainissement et de production
- 5.4 **Mise aux normes — Réparation des étangs aérés — Installation d'une sonde ultrasonique — reporté**

### **6. Santé et bien-être**

- 6.1 Dépôt de demande d'aide financière — Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal - Volet 1
- 6.2 Dépôt de demande d'aide financière dans le cadre du programme « Appel de projets pour le soutien aux initiatives de commémoration – Volet 1 »
- 6.3 Entériner le dépôt de la demande d'aide financière — Programme d'appui aux collectivités (PAC) du ministère de l'Immigration, de la francisation et de l'intégration (MIFI)

### **7. Aménagement, urbanisme et développement**

- 7.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de septembre 2024

### **8. Loisirs et culture**

- 8.1 Prévion des dépenses au service de loisirs et culture pour le mois d'octobre 2024
- 8.2 Dépôt - Procès-verbal de correction – Résolution R2024-07-149
- 8.3 Renouvellement de l'Entente de développement culturel (EDC) — Autorisation — Élaboration du plan d'action culturelle 2025-2027 pour le Dépôt de la demande initiale au ministère de la Culture et des Communications
- 8.4 Plan d'action culturelle 2023-2024 — Octroi de mandat de service professionnel
- 8.5 Mise à jour — Nomination des représentants sur le comité de la bibliothèque

### **9. Affaires diverses**

### **10. Période de questions**

### **11. Clôture de la séance**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2024-343-2.2.1 *Adoption – Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2024*

---

**CONSIDÉRANT QUE** chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la 342<sup>ème</sup> séance ordinaire du 4 septembre 2024 et déclare en avoir pris connaissance ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Suzanne Pelletier,  
**APPUYÉ** par Sébastien Lebrun

**IL EST RÉSOLU**

**R2024-10-245**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la 342<sup>ème</sup> séance ordinaire tenue du 4 septembre 2024.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2024-343-2.2.1 *Adoption – Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 septembre 2024*

---

**CONSIDÉRANT QUE** chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 septembre 2024.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Judy Boissonneault,  
**APPUYÉ** par le conseiller Aurèle Gravel

**IL EST RÉSOLU**

**R2024-10-246**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 septembre 2024.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2024-343-2.3 *Approbation de la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et salaires versés*

---

**ATTENDU QUE** les membres du conseil local ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Suzanne Pelletier,  
**APPUYÉ** par le conseiller Aurèle Gravel

**IL EST RÉSOLU**

**R2024-10-247**

**D'APPROUVER** la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et paies versées pour un montant de 232 690.52 \$ au 30 septembre 2024, en retirant la facture numéro FAC-412

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2024-343-2.4      Dépôt du registre de dons et commandites

---

Le registre de dons et commandites remis selon la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Localité de Radisson* est déposé et les membres du conseil local en prennent connaissance.

2024-343-2.5      Adoption — Règlement numéro 2024-014 relatif à la « politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail »

---

**ATTENDU QUE** toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité ;

**ATTENDU QUE** la Loi sur les normes du travail prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Baie-James a adopté une politique contre le harcèlement le 20 mai 2004 (résolution no 020-CM-5144 ;

**ATTENDU QUE** la Localité de Radisson a adopté le Règlement numéro 2024-010 relatif à la « Politique de gestion des ressources humaines (RH) » le 1<sup>er</sup> mai 2024 (résolution no R2024-05-096) et qu'une politique sur le harcèlement au travail et la résolution de conflits a été intégrée à son 8<sup>ème</sup> chapitre portant sur les relations avec les employés et civilités au travail, la localité de Radisson ;

**ATTENDU QU'**une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail ;

**ATTENDU QUE** la Localité de Radisson s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens ;

**ATTENDU QUE** la Localité de Radisson ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail ;

**ATTENDU QU'**il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain ;

**ATTENDU QU'**avis de motion a été préalablement donné lors de la séance municipale du 4 septembre 2023 par la conseillère Mme Manon Provencher;

**ATTENDU QUE** tous les conseillers déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent ainsi à sa lecture.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Aurèle Gravel,  
**APPUYÉ** par la conseillère Judy Boissonneault

**IL EST RÉSOLU**

**R2024-10-248**

**QUE** la Localité de Radisson abroge la politique contre le harcèlement psychologique adoptée le 20 mai 2004 (résolution no 020-CM-5144.

**QUE** la Localité de Radisson adopte Règlement numéro 2024-014 relatif à la « politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail »

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2024-343-2.6

Désignation d'une « Fourrière en vertu de l'article 4 du Code de la sécurité routière (CSR) »

---

**ATTENDU QUE** par la résolution no R2023-08-107 le conseil local a autorisé « CBJ Mécanique » à opérer une fourrière d'autos au 73 rue Iberville, CP 335, Radisson, Québec, J0Y2X0 et, de demander l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la Localité de Radisson ;

**ATTENDU QUE** la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers ;

**ATTENDU QUE** ces dispositions du Code de la sécurité routière sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 1997;

**ATTENDU QUE** la Localité peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis ;

**ATTENDU** la demande de Mme Kary Proteau datée du 12 septembre 2024 de transférer la fourrière de « CBJ Mécanique » au nom d'une autre de ses compagnies, soit 9472-4705 Québec Inc. ;

**ATTENDU QU'**une telle résolution n'engage pas la Localité de Radisson à utiliser les services de « 9472-4705 Québec Inc.» ;

**ATTENDU QUE** « 9472-4705 Québec Inc.» pourra desservir entre autres, la Sûreté du Québec, le corps de police municipale et Contrôle routier Québec (SAAQ).

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Suzanne Pelletier,  
**APPUYÉ** par la conseillère Judy Boissonneault

**IL EST RÉSOLU**

**R2024-10-249**

**QUE** le conseil local désigne « 9472-4705 Québec Inc. » à opérer une fourrière d'autos au 73 rue Iberville, Radisson, Québec, J0Y2X0, et, de demander l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour le territoire de la Localité de Radisson ;

**QUE** « 9472-4705 Québec Inc. » devra se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec dont notamment les règles de bonnes pratiques contenues au Guide de gestion des véhicules saisis, produit par la Société ;

**QUE** les installations de « 9472-4705 Québec Inc. » devront être conformes aux règlements en vigueur dans la localité ;

**QUE** la localité de Radisson se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis ;

**QUE** la présente résolution remplace et abroge la résolution no R2023-08-107.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2024-343-2.7

Demande au GREIBJ — Délégation de compétence en matière d'urbanisme sur le territoire de Radisson

---

**ATTENDU** le règlement n° 204 remplaçant la charte de la localité de Radisson visant à mettre à jour la délégation de compétences en faveur de la localité de Radisson, incluant l'intégration de la délégation de compétences contenue au Règlement no 140 et à harmoniser les compétences déléguées au conseil de la localité avec les lois en vigueur ;

**ATTENDU QUE** le conseil local exerce, pour le territoire de la localité de Radisson, toute compétence du Gouvernement régional que ce dernier lui délègue, dans la mesure permise et aux conditions déterminées par règlement (*Art. 29 de la Loi instituant le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James*) ;

**ATTENDU QUE** par l'article 29 de la *Loi instituant le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James*, le Gouvernement régional déclare sa compétence à l'égard du schéma d'aménagement et de développement prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1)* ;

**ATTENDU QUE** par la Résolution numéro R2024-01-022 adoptée par le conseil local de Radisson le 17 janvier 2024, le conseil local a autorisé l'embauche et la nomination d'une employée à titre fonctionnaire désignée (inspectrice municipale en bâtiment et environnement) chargée de l'administration et de l'application des différents règlements en vigueur sur le territoire de la Localité ;

**ATTENDU QUE** par la Résolution numéro R2024-01-022 adoptée par le conseil local de Radisson le 17 janvier 2024, le conseil local a nommé des employés de la Localité à titre de fonctionnaires désignés pour l'application des règlements municipaux en vigueur relatifs à leurs pratiques (compteur d'eau, conduites, nuisances, etc.) ;

**ATTENDU QUE** le conseil local désire améliorer l'efficacité de la gestion des permis et autorisations en favorisant la communication directe entre les citoyens et les fonctionnaires désignés par la localité de Radisson ;

**ATTENDU QUE** le conseil désire améliorer le service à la clientèle et les procédures de travail, la communication, la gestion des plaintes, le suivi des dossiers locaux, les délais de traitement des demandes, etc.;

**ATTENDU QUE** le conseil désire améliorer le respect de la réglementation en accentuant la présence des inspecteurs sur son territoire et en leur fournissant l'accès, les outils et les moyens ainsi que le soutien nécessaire pour leur permettre d'exercer adéquatement leur fonction ;

**ATTENDU QUE** le conseil souhaite avoir plus d'autonomie en matière d'urbanisme afin d'assurer une saine gestion de ce service;

**ATTENDU QUE** la Localité de Radisson désire demander au Gouvernement régional de lui déléguer la compétence en matière d'urbanisme sur son territoire local ;

**ATTENDU QUE** la Localité de Radisson possède la capacité et les moyens nécessaires pour lui permettre de gérer adéquatement cette compétence et s'engage à suivre les procédures légales pour assurer le respect du schéma d'aménagement et de développement du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Suzanne Pelletier,  
**APPUYÉ** par le conseiller Aurèle Gravel

**IL EST RÉSOLU**

**R2024-10-250**

**QUE** le conseil local de la Localité de Radisson demande au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James de déléguer la compétence en matière d'urbanisme sur le territoire de Radisson;

**QUE** la Localité de Radisson s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la conformité de ses règlements et les travaux sur son territoire avec le schéma d'aménagement et de développement du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James et avec les lois provinciales en vigueur ;

**QUE** le président M. Sébastien Lebrun et son directeur général et greffier M. Nabil Boughanmi, soient autorisés à signer tous les documents requis à cette fin, et ce, pour et au nom de la Localité de Radisson.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2024-343-2.8

Adoption – Mise à jour de la grille salariale des employés de la localité de Radisson

---

**ATTENDU** la résolution numéro R2023-11-193 autorisant la mise à jour de la grille salariale des employés de la localité de Radisson ;

**ATTENDU QU'**une telle politique est essentielle afin d'assurer une plus grande équité entre les employés ;

**ATTENDU QU'**il y'a lieu d'apporter des corrections à l'échelle salariale en ajoutant deux échelons aux grades d'emploi 1 à 5 et en ajustant la progression dans l'échelle conformément à la politique de gestion des ressources humaines (RH) en vigueur ;

**ATTENDU QUE** le conseil local a pris connaissance des ajustements apportés à l'échelle salariale des employés et s'en déclare satisfait ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Aurèle Gravel,  
**APPUYÉ** par la conseillère Suzanne Pelletier

**IL EST RÉSOLU**

**R2024-10-251**

**QUE** le conseil approuve la mise à jour de la grille salariale des employés de la localité de Radisson telle que soumise par le directeur général ;

**QUE** la progression du salaire à l'intérieur de l'échelle du grade d'emploi (progression dans l'échelle) pour tous les employés de la Localité soit ajustée à 11 échelons (Min, E1-E9 et MAX) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et telle que présentée par le directeur général.

**QUE** le directeur général est mandaté pour sa gestion et sa mise en application.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2024-343-2.9

Mettre fin à la période de probation — Employé portant le numéro de matricule 370

---

**ATTENDU** la résolution no R2024-06-129 relative à l'embauche de l'employé portant le numéro de matricule 370, en date du 3 juin 2024 ;

**ATTENDU QUE** le contrat de travail qui lie l'Employé à la Localité, lequel prévoit une période de probation ;

**ATTENDU QUE** le but d'une période de probation est d'évaluer la capacité d'un employé d'occuper le poste pour lequel il a été embauché, à la satisfaction de l'employeur ;

**ATTENDU QUE** les recommandations du Directeur général de mettre fin à la période de probation et ainsi mettre fin au mandat de l'employé portant le matricule numéro 370 conformément à l'article 2.4.2 de la Politique de gestion des ressources humaines de la Localité de Radisson ;

**ATTENDU QUE** le Directeur général a avisé, conformément aux directives des normes du travail, l'employé susmentionné de la fin de sa période de probation et donc de son travail à la Localité ;

**ATTENDU QUE** cette décision a été prise après un examen approfondi de la situation, et qu'il est dans l'intérêt de la Localité de Radisson d'assurer le bon fonctionnement de ses services et des services offerts aux citoyens.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Aurèle Gravel,  
**APPUYÉ** par la conseillère Suzanne Pelletier

**IL EST RÉSOLU**

**R2024-10-252**

**QUE** le conseil local entérine les démarches entreprises par son directeur général, Nabil Boughanmi, pour mettre fin à la période de probation et ainsi mettre fin au mandat de l'employé identifié par le matricule n° 370 en date du 9 octobre 2024 ;

**QUE** la lettre de fin de période de probation adressée à l'employé susmentionné fait partie intégrante de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

**2024-343-3**

**Sécurité publique**

---

2024-343-3.1

Prévision des dépenses au service de sécurité incendie pour le mois d'octobre 2024

---

Le directeur général et greffier dépose les prévisions des dépenses pour le service du Service de sécurité incendie pour le mois d'octobre 2024 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Aurèle Gravel,  
**APPUYÉ** par la conseillère Suzanne Pelletier

**IL EST RÉSOLU**

**R2024-10-253**

**QUE** ce conseil approuve, pour le mois d'octobre 2024, un budget de 36 500 \$, plus les taxes applicables, pour le service de sécurité incendie.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

**2024-343-4**

**Transport**

---

2024-343-4.1

Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de novembre 2024

---

Le directeur général et greffier dépose les prévisions des dépenses pour le service des travaux publics pour le mois de novembre 2024.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Judy Boissonneault,  
**APPUYÉ** par le conseiller Aurèle Gravel

**IL EST RÉSOLU**

**R2024-10-254**

**D'APPROUVER**, pour le mois d'octobre 2024, un budget de 31 000 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2024-340-4.2

Démission de M. Richard Caron directeur de service des travaux publics

---

**CONSIDÉRANT QUE** M. Richard Caron, directeur de service des travaux publics, a remis sa démission à la Localité le 20 septembre 2024 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Suzanne Pelletier,  
**APPUYÉ** par le conseiller Aurèle Gravel

**IL EST RÉSOLU**

**R2024-10-255**

**QUE** le conseil accepte la démission de monsieur Richard Caron à titre de directeur de service des travaux publics et lui souhaite le meilleur des succès dans ses projets ;

**QUE** ce conseil désire remercier sincèrement M. Richard Caron pour ses années de service au sein de la Localité de Radisson et pour son étroite collaboration avec la Localité.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2024-343-4.3

Embauche d'une opératrice manœuvre aux services des travaux publics

---

**ATTENDU QU'**un appel de candidatures a dûment été lancé afin d'embaucher opérateur manœuvre au service des travaux publics de la Localité ;

**ATTENDU QUE** le Comité RH a rencontré madame Christiane Nicolas-Trudel et qu'il se déclare satisfait de l'entrevue que celle-ci a accordée et qu'il y a lieu de retenir ses services ;

**ATTENDU** les recommandations du directeur du Service des travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Judy Boissonneault,  
**APPUYÉ** par le conseiller Aurèle Gravel

**IL EST RÉSOLU**

**R2024-10-256**

**QUE** la Localité entérine le démarche entreprise par le Comité RH pour l'embauche de madame Christiane Nicolas-Trudel au poste d'opératrice manœuvre au service des travaux publics de la Localité à compter du 7 octobre 2024 ;

**QUE** les conditions de travail de madame Christiane Nicolas-Trudel soient fixées conformément à la recommandation précitée et aux dispositions de la politique de gestion des ressources humaines des employés de la Localité ;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-33-100-141 – *Enlèvement de la neige* ;

**QUE** soit autorisée la signature de l'entente de travail de madame Christiane Nicolas-Trudel tel que soumis par le directeur général et greffier, pour et au nom de la Localité de Radisson.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2024-343-4.4      Embauche d'un journalier manœuvre au service des travaux publics et LEET

---

**ATTENDU** le besoin d'embaucher un journalier manœuvre au service des travaux publics et LEET ;

**ATTENDU QUE** le comité RH a rencontré M. Maxime Gagnon et s'est déclaré satisfait de l'entrevue qu'il a accordée et qu'il y a lieu de retenir ses services ;

**ATTENDU** les recommandations du directeur du Service des travaux publics ;

**ATTENDU** l'entente de travail fournie par le directeur général.

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Suzanne Pelletier,  
**APPUYÉ** par la conseillère Judy Boissonneault

**IL EST RÉSOLU**

**R2024-10-257**

**QUE** le conseil local autorise l'embauche de Maxime Gagnon à titre de journalier manœuvre au service des travaux publics à compter du 21 octobre 2024 ;

**QUE** les conditions de travail de monsieur Maxime Gagnon soient fixées conformément à la recommandation précitée et aux dispositions de la politique de gestion des ressources humaines des employés de la Localité ;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-32-100-151 - *Voirie municipale* ;

**QUE** soit autorisée la signature de l'entente de travail de monsieur Maxime Gagnon tel que soumis par le directeur général et greffier, pour et au nom de la Localité de Radisson.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2024-343-4.5      Attribution d'un contrat — Inspection et réparation de portes de Garage municipal et du service de sécurité incendie

---

**ATTENDU** l'offre de services numéro 240885 de l'entreprise « Pro-Portes », en date du 20 septembre 2024, pour l'Inspection et réparation des portes de garage.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Aurèle Gravel,  
**APPUYÉ** par la conseillère Judy Boissonneault

**IL EST RÉSOLU**

**R2024-10-258**

**QUE** le conseil accepte la soumission de l'entreprise « Pro-Portes » pour l'inspection et la réparation de portes de Garage municipal et du service de sécurité incendie au montant de 9 476,94 \$, plus les taxes applicables ;

**QUE** le directeur général et greffier, M. Nabil Boughanmi soit autorisé à signer tous les documents afférents ;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2024-342-4.6

Attribution d'un contrat relatif à des travaux d'installation électrique dans des immeubles résidentiels de la Localité (30 et 32 Couture)

---

**ATTENDU** les résolutions numéro R2023-08-189 et R2023-08-190 autorisant les travaux de construction aux immeubles situés au 30 et 32 rue de la Couture ;

**ATTENDU QUE** la Localité a fait parvenir à trois entreprises une demande de soumission sur invitation pour des travaux d'installation électrique dans des immeubles résidentiels de la Localité;

**ATTENDU** l'offre de services numéro MC-1020 reçue de l'entreprise « MC Mihtukaan construction » en date du 3 septembre 2024 au montant de 28 971 \$, les taxes applicables en sus.

**ATTENDU** l'offre de services reçue de l'entreprise « B. Arsenault électrique Inc. » en date du 1<sup>er</sup> octobre 2024 au montant de 28 500 \$, les taxes applicables en sus.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Suzanne Pelletier,  
**APPUYÉ** par le conseiller Aurèle Gravel

**IL EST RÉSOLU**

**R2024-09-259**

**QUE** le conseil accepte la soumission de l'entreprise « B. Arsenault électrique Inc. », pour des travaux d'installation électrique dans des immeubles résidentiels de la Localité au montant de 28 500 \$, plus les taxes applicables ;

**Adoptée à la majorité (simple) des conseillers (ères) présents (es)**

2024-342-4.7

Octroi d'un contrat — Fourniture et installation de chauffage et autres appareils dans les bâtiments résidentiels de la Localité

---

**ATTENDU** la soumission reçue de l'entreprise « B. Arsenault électrique Inc. » datée du 1<sup>er</sup> octobre 2024 pour l'installation de Plinthes chauffantes et le recâblage du chauffage dans les bâtiments résidentiels de la Localité au montant de 5 000 \$, taxes applicables en sus.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Aurèle Gravel,  
**APPUYÉ** par la conseillère Suzanne Pelletier

**IL EST RÉSOLU**

**R2024-10-260**

**QUE** le conseil accepte la soumission de l'entreprise « B. Arsenault électrique Inc. », au montant de 5 000 \$, plus les taxes applicables ;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2024-343-4.8

Octroi d'un contrat — Fourniture et transport de sable tamisé

**CONSIDÉRANT QUE** la Localité a procédé à une demande de prix auprès de fournisseurs pour la fourniture de sable tamisé pour abrasif d'hiver ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services reçue de l'entreprise « Carrière Taïga » datée du 26 septembre dernier, pour la fourniture et le transport de 300 tonnes de sable tamisé pour un montant de 10 650 \$, plus les taxes applicables, laquelle est détaillée comme suit.

	Prix (avant taxes)
Sable tamisé : .....	11,50 \$ /Tonne
Chargement : .....	5,50 \$ /Tonne
Transport : .....	18,50 \$ /Tonne
<b>Total .....</b>	<b>10 650 \$</b>

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Judy Boissonneault,  
**APPUYÉ** par le conseiller Aurèle Gravel

**IL EST RÉSOLU**

**R2024-10-261**

**QUE** le conseil accepte la soumission de l'entreprise « Carrière Taïga » pour la fourniture et le transport de 300 tonnes de sable tamisé pour un montant de 10 650 \$, plus les taxes applicables ;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

**2024-343-5**

**Hygiène du milieu**

2024-343-5.1

Dépôt du rapport de l'eau potable du mois de septembre 2024

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel de l'eau potable.

2024-343-5.2

Autorisation – Demande d'aide financière à la Société du Plan Nord — Programme de formation de la main-d'œuvre en milieu nordique

**ATTENDU QUE** le poste d'opérateur de traitement des eaux est vacant depuis juin 2024 et qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une personne qualifiée ou de mandater une firme externe pour le combler ;

**ATTENDU QUE** la Localité doit s'assurer que toute personne en charge de cette fonction possède les compétences nécessaires conformément aux exigences du ministère de l'Environnement (MELCCFP) pour éviter de causer des problèmes environnementaux et penser à la santé des citoyens;

**ATTENDU QUE** le programme de formation de la main-d'œuvre en milieu nordique soutient la mise en œuvre de projets de formation d'intérêt pour les communautés nordiques ainsi que des projets permettant la rétention de la main-d'œuvre sur le territoire ;

**ATTENDU QUE** la Localité désire déposer une demande d'aide financière à la Société du Plan Nord dans le cadre de ce programme ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Suzanne Pelletier,  
**APPUYÉ** par la conseillère Judy Boissonneault

**IL EST RÉSOLU**

**R2024-10-262**

**D'AUTORISER** le dépôt d'une demande d'aide financière de 55 620 \$ à « la Société du Plan Nord » dans le cadre du « programme de formation de la main-d'œuvre en milieu nordique », et ce pour financer la formation de trois employés en traitement de l'eau potable et en traitement des eaux usées ;

**QUE** Localité de Radisson s'engage à contribuer financièrement au projet pour un montant de 6 180 \$, et pour ce faire, autorise l'assistance-trésorière à imputer cette somme à même le poste budgétaire 02.41.200.454 ;

**QUE** le directeur général et greffier monsieur Nabil Boughanmi ou en cas d'absence ou d'empêchement, l'assistance-greffière madame Annie Juteau, sont autorisés à signer tous les documents requis à cette fin, et ce, pour et au nom de la Localité de Radisson.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2024-343-5.3

Octroi de contrat de service professionnel — Révision de devis technique (appel d'offres (SEAO)) — Exploitation des ouvrages d'assainissement et de production d'eau potable

---

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de confier à une personne ou firme spécialisée l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable ;

**ATTENDU QUE** pour la réalisation desdits travaux, il y a lieu de lancer un appel d'offres public ;

**ATTENDU QUE** par la résolution numéro R2024-09-228, le conseil local a autorisé d'entreprendre des démarches d'appel d'offres public pour des services professionnels pour l'exploitation d'ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable ;

**ATTENDU** l'offre de services professionnels numéro GCRN - 2024-78 reçue le 10 septembre 2024 de la firme « Gestion conseil RN » pour la révision du cahier des charges au montant de 4 200 \$, plus les taxes applicables.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Aurèle Gravel,  
**APPUYÉ** par la conseillère Judy Boissonneault

## IL EST RÉSOLU

R2024-10-263

**QUE** soit acceptée la proposition de services professionnels numéro GCRN - 2024-78 de l'entreprise « Gestion conseil RN » pour la révision du devis technique relative à l'appel d'offres sur SEAO, au montant de 4 200 \$, plus les taxes applicables ;

**QUE** le directeur général et greffier, M. Nabil Boughanmi soit autorisé à signer tous les documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2024-343-5.4

Mise aux normes – Réparation des étangs aérés – Installation d'une sonde ultrasonique

---

(Ce point est remis à une séance ultérieure)

2024-343-6

**Santé et bien-être**

---

2024-343-6.1

Dépôt de demande d'aide financière — Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal - Volet 1

---

**ATTENDU QUE** le conseil local de la Localité Radisson souhaite participer à l'établissement d'une vision et d'une expertise jeunesse pour leur organisme municipal en collaboration avec les partenaires du milieu ;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil local reconnaissent la jeunesse comme partie intégrante de leur développement local et désirent collaborer à la mise en place d'initiatives structurantes qui engendrent des actions intégrées et cohérentes pour la jeunesse à l'échelle locale ;

**ATTENDU QUE** dans sa politique familiale actualisée 2018-2020, la Localité de Radisson a, entre autres, les objectifs suivants:

- mettre en place des événements favorisant le sentiment de fierté des résidents ;
- offrir un éventail d'activités adaptées aux besoins des familles et des jeunes ;
- améliorer les infrastructures de loisirs.

**ATTENDU QUE** la Localité de Radisson souhaite impliquer directement les jeunes dans l'atteinte de ces objectifs ;

**ATTENDU QUE** la Localité de Radisson croit profondément à l'investissement dans ses générations futures et au passage des jeunes vers l'âge adulte dans une dynamique favorisant l'autonomie;

**ATTENDU QUE** le « Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal - Volet 1 » soutient des projets qui s'inscrivent dans une démarche visant à soutenir le développement local pour la jeunesse;

**ATTENDU QUE** la Localité désire déposer une demande d'aide financière auprès du « Secrétariat à la jeunesse » dans le cadre du « Volet 1 » pour financer le projet suivant :

- Élaboration d'un plan d'action jeunesse local afin de permettre à la Localité d'intégrer les enjeux jeunesse dans leur réflexion, leurs décisions et leurs actions ;
- Organisation d'une ou de plusieurs consultations qui permettront aux jeunes et aux acteurs de s'exprimer sur les enjeux jeunesse ;
- Mise sur pied d'un comité consultatif sur la jeunesse qui agira à titre consultatif auprès des instances municipales.

**ATTENDU QUE** ce projet vise à concrétiser des projets par et pour les jeunes et à impliquer ces jeunes dans la communauté radissonien ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de travailler avec les partenaires du milieu afin de déterminer un portrait des besoins et défis des jeunes de la Localité ;

**ATTENDU QUE** le projet répond aux objectifs de « Politique québécoise de la jeunesse 2030 ».

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Judy Boissonneault,  
**APPUYÉ** par le conseiller Aurèle Gravel

**IL EST RÉSOLU**

**R2024-10-264**

**D'AUTORISER** la présentation d'un projet au Secrétariat de la jeunesse dans le cadre du « Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal - Volet 1 » ;

**QUE** le conseil local s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier ;

**DE DÉSIGNER** le directeur général, monsieur Nabil Boughanmi à titre de personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet déposé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2024-343-6.2

Dépôt de demande d'aide financière dans le cadre du programme « Appel de projets pour le soutien aux initiatives de commémoration – Volet 1 »

---

**ATTENDU QUE** le programme « Appel de projets pour le soutien aux initiatives de commémoration » vise à accroître le nombre de gestes de commémoration et leur rayonnement et permet de soutenir des initiatives d'organismes municipaux ;

**ATTENDU QUE** la commémoration se définit comme un acte collectif et public de rappel du passé (personnage, événement, lieu ou fait du passé), dont le moyen est un repère fixe et permanent ou une manifestation ;

**ATTENDU QUE** l'année 2024 marquera le 50<sup>e</sup> anniversaire de Radisson ;

**ATTENDU QUE** le conseil local souhaite ainsi ériger un mémorial pour se rappeler toujours de l'histoire de Radisson ;

**ATTENDU QUE** la Localité désire, par le biais de différentes activités et événements, permettre à sa population de mieux connaître son histoire ;

**ATTENDU QUE** la Localité désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre de « l'appel de projets pour le soutien aux initiatives de commémoration – Volet 1 » pour un montant de 30 000 \$, soit 60% du coût total du projet et que la Localité désire investir un montant égal 20 000 \$, soit 40% du coût total du projet.

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Suzanne Pelletier,  
**APPUYÉ** par la conseillère Judy Boissonneault

**IL EST RÉSOLU**

**R2024-10-265**

**DE MANDATER** monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier à déposer, au nom de la Localité de Radisson, un projet dans le cadre d programme « Appel de projets pour le soutien aux initiatives de commémoration – Volet 1 » ;

**D'AUTORISER** le dépôt d'une demande d'aide financière de 30 000 \$ au « Ministère de la Culture et des Communications » dans le cadre de ce programme ;

**QUE** Localité de Radisson s'engage à contribuer financièrement au projet pour un montant de 20 000 \$, et pour ce faire, autorise l'assistance-trésorière à imputer cette somme à même le poste budgétaire *02-70-1204-90 - ACTIVITÉS CULTURELLES* ;

**QUE** le directeur général et greffier monsieur Nabil Boughanmi ou en cas d'absence ou d'empêchement, l'assistance-greffière madame Annie Juteau, sont autorisés à signer tous les documents requis à cette fin, et ce, pour et au nom de la Localité de Radisson.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2024-343-6.3

Entériner le dépôt de la demande d'aide financière — Programme d'appui aux collectivités (PAC) du ministère de l'Immigration, de la francisation et de l'intégration (MIFI)

---

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme d'appui aux collectivités (PAC) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) vise à contribuer à l'édification de collectivités plus accueillantes et inclusives pour les personnes immigrantes et les minorités ethnoculturelles afin d'augmenter leur contribution à la vitalité et la prospérité des régions du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du PAC, la concertation des partenaires du milieu vise à mettre en place un plan d'action d'accueil, d'intégration et de pléines participations des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles, à l'intention des organismes municipaux sur le territoire de La Localité ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil local de la Localité de Radisson souhaite conclure une entente avec le MIFI pour l'obtention d'une aide financière pour la mise en œuvre d'un plan d'action visant à faciliter l'établissement des nouveaux arrivants sur le territoire de la Localité en offrant aux organismes du milieu et aux employeurs de la région un accompagnement soutenu en matière d'attraction, d'accueil, d'intégration et de rétention;

**CONSIDÉRANT QUE** l'attractivité, l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants, le déclin démographique ainsi que la pénurie et la rareté de main-d'œuvre sont au cœur des préoccupations des acteurs socio-économiques, des établissements d'enseignement, des élus et des employeurs de la Localité de Radisson ;

**CONSIDÉRANT QUE** tenant compte de l'indice de vitalité, le projet à être soumis dans le cadre du PAC prévoit une contribution à 75 % par le MIFI, soit 47 925 \$ et 25 % par les partenaires du milieu, notamment la Localité de Radisson qui prévoit contribuer à la hauteur de 15 975 \$, soit 25 % du coût du projet.

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Aurèle Gravel,  
**APPUYÉ** par la conseillère Judy Boissonneault

**IL EST RÉSOLU**

**R2024-10-266** **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** le conseil local de la Localité de Radisson entérine la demande d'aide financière soumise le 13 septembre 2024 par monsieur Nabil Boughanmi, Directeur général et greffier dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et qu'à cette fin, une somme de 47 925 \$ soit demandée au MIFI pour le déploiement du plan d'action 2024-2025 et que la Localité serait en mesure d'assumer un apport de 25% du montant total du projet, soit 15 975 \$ ;

**QUE** monsieur Nabil Boughanmi, Directeur général et greffier, soit la personne autorisée à signer avec le gouvernement du Québec tout document officiel concernant ladite demande et, le cas échéant, l'entente d'aide financière ;

**QUE** monsieur Nabil Boughanmi, en sa qualité de Directeur général et greffier, représente l'organisation pour l'application de l'entente et sa réalisation.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

**2024-343-7** **Aménagement, urbanisme et développement**

---

2024-343-7.1 **Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de septembre 2024**

---

Le rapport du service d'inspection pour le mois de septembre 2024 a été déposé et les membres du conseil local en prennent connaissance.

**2024-343-8 Loisirs et culture**

---

2024-343-8.1 Prévision des dépenses du service des loisirs pour le mois d'octobre 2024

---

Le directeur général et greffier dépose les prévisions des dépenses pour le service des loisirs pour le mois d'octobre 2024.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Aurèle Gravel,  
**APPUYÉ** par la conseillère Judy Boissonneault

**IL EST RÉSOLU**

**R2024-10-267 D'APPROUVER**, pour le mois d'octobre 2024, un budget de 150 \$, pour le service des loisirs.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2024-343-8.2 Dépôt — Procès-verbal de correction — Résolution R2024-07-149

---

Conformément aux dispositions de l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes (LCV), le directeur général et greffier dépose devant le conseil local une copie de la résolution R2024-07-149 ainsi qu'un procès-verbal de correction modifiant ladite résolution.

2024-343-8.3 Renouvellement de l'Entente de développement culturel (EDC) — Autorisation — Élaboration du plan d'action culturelle 2025-2027 pour le dépôt de la demande initiale au ministère de la Culture et des Communications

---

**ATTENDU QUE** la localité de Radisson désire procéder au Renouvellement de l'Entente de développement culturel (EDC) avec le ministère de la Culture et des Communications ;

**ATTENDU QUE** le ministère de la Culture et des Communications exige le dépôt préalable d'une demande initiale de type « pré-demande » incluant un plan d'action triennal.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Judy Boissonneault,  
**APPUYÉ** par le conseiller Aurèle Gravel

**IL EST RÉSOLU**

**R2023-10-268 QUE** le conseil local autorise le directeur général, Nabil Boughanmi, à faire les démarches nécessaires pour soumettre la demande initiale incluant un plan d'action sommaire.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2023-332-8.4 Plan d'action culturelle 2023-2024 — Octroi de mandat de service professionnel

---

**ATTENDU QUE** la Localité de Radisson reconnaît l'importance de la culture et du patrimoine pour la qualité de vie ainsi que pour le développement de sa communauté, des gens d'affaires et du tourisme ;

**ATTENDU QUE** la résolution R2023-10-265 autorisant le dépôt préalable d'une demande initiale de type « pré-demande » incluant un plan d'action triennal ;

**ATTENDU QU'**un plan d'action culturel municipal permet d'aborder la dimension culturelle du développement de la localité en ayant pour objectif principal d'offrir une meilleure qualité de vie aux citoyens et citoyennes ;

**ATTENDU QUE** la Localité a demandé 3 soumissions par invitation pour l'élaboration d'une politique culturelle et son plan d'action ;

**ATTENDU QUE** la Localité a reçu deux offres de service à savoir :

- **Fournisseurs.....Prix (Avant taxes)**
- Wiris communication ..... 5 400 \$ (avant taxes)
- SA Consulting & Solution ..... 4 900 \$ (avant taxes)

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Judy Boissonneault,  
**APPUYÉ** par le conseiller Aurèle Gravel

**IL EST RÉSOLU**

**R2024-10-269**

**QUE** le conseil local mandate la firme « SA Consulting & Solution », pour des services professionnels pour l'élaboration d'un plan d'action culturel pour une période de trois ans ;

**QUE** soient acceptée la proposition de services professionnels numéro OSP-23-0102 de la firme « SA Consulting & Solution » pour un montant total de 4 900 \$, taxes applicables en sus ;

**QUE** M. Nabil Boughanmi, directeur général et greffier, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Localité de Radisson, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution ;

**QUE** M. Nabil Boughanmi, directeur général et greffier, soit autorisé à déposer auprès du ministère de la Culture et des Communications une demande initiale de type « pré-demande » incluant le plan d'action triennal dès qu'elle sera complétée.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

2024-343-8.5

Mise à jour — Nomination des représentants sur le comité de la bibliothèque

**ATTENDU** la résolution numéro R2024-03-058 autorisant la nomination de représentants au comité de la bibliothèque ;

**ATTENDU QUE** Mme Claire Verdi, Mme Anne Chiasson et Mme Anaïs Guillemette ont manifesté leur intérêt à faire du bénévolat à la bibliothèque Radisson ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de mettre à jour la liste des membres du comité de la bibliothèque ;

**ATTENDU** les recommandations de Mme Hélène Desgranges;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Suzanne Pelletier,  
**APPUYÉ** par le conseiller Aurèle Gravel

**IL EST RÉSOLU**

**R2023-10-270**

**QUE** Mme Judy Boissonneault, conseillère, soit nommée représentante du conseil auprès de la bibliothèque de Radisson ;

**QUE** Mme Sophie Beaupré soit autorisée à agir à titre de représentante administrative de la Localité à la bibliothèque de Radisson ;

**QUE** le conseil accepte que Mme Claire Verdi agisse à titre de bénévole à la bibliothèque de Radisson pour représenter la Localité en remplacement de Mme Hélène Desgranges ;

**QUE** le conseil accepte que Mme Hélène Desgranges, Mme Anne Chiasson et Mme Anaïs Guillemette agissent à titre de bénévoles à la bibliothèque de Radisson sous supervision de Mme Claire Verdi;

**QUE** cette résolution remplace et abroge toutes les résolutions précédentes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

**2024-343-9**

**Affaires diverses**

---

**2024-343-10**

**Période de questions**

---

*Des questions posées sur des points inscrits à l'ordre du jour par les personnes présentes*

- *Q1 (Citoyen) : commentaire sur le point 2.9, on ne devrait pas parler de l'intégrité d'un employé lors d'une séance publique ?*
- *RE1 (président) : Nous n'avons pas parlé de l'intégrité de l'employé, tout ce qui est mentionné dans la résolution : « qu'il est dans l'intérêt de la Localité de Radisson d'assurer le bon fonctionnement de ses services et des services offerts aux citoyens ».*

*Le mot annoncé est : « intérêt » et non « intégrité »*

- *Q2 (Citoyen) : J'ai vu des travaux sur la rue Albanel et une entreprise de l'extérieure qui a été engagée pour faire ces travaux. Pourquoi la Localité n'encourage-t-elle pas les entreprises locales et ne leur accorde-t-elle pas ce type de travaux ?*

- *RE1 (président) : Nous avons mandaté la firme "Aqua Data" dans le cadre du programme gouvernemental "Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP)" relatif à la recherche de fuites sur le réseau d'aqueduc.*

*Ces travaux sont exigés annuellement par le ministère des Affaires municipales (MAMH), nous devons les envoyer pour approbation. Malheureusement nous n'avons pas de personnel qualifié ni d'entreprises à Radisson pour effectuer ces travaux. Toutefois, c'est "carrière Taïga" qui est une entreprise locale qui a été engagée pour faire l'excavation et les réparations nécessaires sur la rue Albanel.*

**2024-341-11**

**Clôture de la séance**

---

**ATTENDU QUE** tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Suzanne Pelletier,  
**APPUYÉ** par la conseillère Judy Boissonneault

**R2024-10-271**

**ET RÉSOLU** de clore la séance à 19 h 27.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)**

---

Sébastien Lebrun  
Président  
Localité de Radisson

---

Nabil Boughanmi  
Directeur général et greffier  
Localité de Radisson

---

Nancy Guyon  
Directrice générale  
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James